

## Comité Technique DGCCRF 20 novembre 2019

**« Je ferai valoir les intérêts de la DGCCRF,  
enfin je ne veux pas dire notre intérêt mais l'intérêt général »**

*Ainsi parlait la Directrice Générale Virginie Beaumeunier, parlant de son implication dans l'arbitrage sur la sécurité sanitaire des aliments, lors du Comité Technique Personnels et Missions de la DGCCRF du 20 novembre 2019.*

Alors, rassuré-e-s ?

### Point sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA)

La Directrice Générale, sur ce point très attendu, a multiplié non-réponses et faux-fuyants. Car, niant l'évidence, elle a indiqué « vous allez être déçus, je n'ai pas beaucoup d'informations, je ne peux pas vous dire grand-chose ». Donnant alors sa vision du « dialogue social » : victimisation de la direction, et infantilisation des personnels et des syndicalistes.

Virginie Beaumeunier a d'abord déclaré que le rapport finalisé de la mission inter-inspections n'était pas encore remis aux Ministres, le dossier étant actuellement traité au niveau du Premier Ministre.

La mission a examiné deux options principales :

- création d'une agence ;
- une nouvelle répartition des compétences avec transfert de compétences par bloc. Dans ce cadre, la sécurité sanitaire des aliments serait « abandonnée » à la DGAL, tandis que protection des consommateurs, loyauté ou fraudes demeurerait CCRF. Toujours dans cette deuxième option, la mission proposerait une structure de coordination pour les problématiques communes (coordination, programmation des contrôles...) aux 2 directions, chacune restant impliquée dans le domaine alimentaire.

Ce dernier scénario n'aurait, selon l'expression de la DG, pas d'impact sur les DD-CS-PP.

C'est oublier un peu vite qu'en l'absence de remise en cause des structures, les conséquences pour les collègues en DD-CS-PP seront énormes quoi qu'il en soit ! Mais la Directrice Générale n'a pas abordé spontanément l'aspect humain de l'arbitrage. Un oubli ? Pour **SOLIDAIRES CCRF & SCL**, il s'agit bien plutôt d'une philosophie...

En parallèle, elle a rappelé que la mission travaillait sur un scénario de délégation de certains contrôles de premier niveau sur la remise directe, ou des prélèvements pour les PSPC, mais pas sur le Service Commun des Laboratoires (SCL).

Certes, mais les collègues du SCL seront impactés par ricochet ! Encore une fois, et l'humain dans tout ça ?

#### **Fusion DDPP 67 / 68**

La DG a annoncé apprendre en séance la demande d'un préfet alsacien d'interroger les collègues sur une fusion des seules DDPP 67 et DDCSPP 68, dans le cadre de la nouvelle collectivité Alsace, et d'argumenter sur ce qui serait les aspects positifs et négatifs.

Elle a précisé qu'il n'y avait pas de lien avec le projet de fusions interdépartementales, et qu'en l'état des lieux, il n'y aura pas de rapprochement des services de l'État dans ces 2 départements.

Toutefois, un contact va être pris avec le chef du pôle C de Strasbourg pour avoir plus d'informations sur ce sujet.

Et puis... et puis c'est tout !

Après une longue communication avec les chefs de pôle C il y a 3 semaines, alors que les échanges interministériels sont en cours, la directrice générale se contente de répéter qu'aucune décision n'a été prise et ne communique rien de plus sur les effectifs ou les missions précisément concernés par les différents scénarios, arguant qu'il fallait distinguer le rapport et les suites.

La Directrice Générale ne souhaite donc rencontrer les organisations syndicales que pour le « service après-vente » de mesures qu'on devine impopulaires, mais refuse de dévoiler un projet avant qu'il ne soit devenu définitif. Derrière ce discours, on trouve l'idée que les personnels, pourtant concernés au premier chef, ne sont pas dignes d'être informés en temps utile !

Au passage, c'est à ce moment que la Directrice Générale a souligné qu'elle privilégierait l'intérêt général à l'intérêt de la DGCCRF. On comprend mieux ses reproches à la représentation syndicale, coupable de refuser d'écouter des propos vagues et parfois contradictoires... et pourquoi pas de défendre les intérêts des personnels et des consommateurs !

Ainsi, la Directrice Générale refuse de répondre sur le contenu du deuxième scénario, au motif qu'il est impossible d'entrer dans le détail des scénarios avant que l'arbitrage ne soit rendu. Comprenez qui pourra !

Face à un tel déni, et après une suspension de séance, les organisations syndicales SOLIDAIRES – CFDT – CGT – FO/CFTC ont quitté la réunion après avoir lu la déclaration commune suivante :

*« Sur deux sujets que nous venons d'aborder, sécurité sanitaire des aliments et effectifs, nous ne pouvons être satisfaits de vos réponses. Nous attendions de votre part un vrai dialogue, avec de vraies réponses et des éléments concrets. De plus, le tempo de votre communication vis-à-vis de nous, organisations syndicales, ne montre pas votre intérêt pour des échanges de qualité. Nous avons, pour notre part, une autre vision du dialogue social : ce que vous nous avez exposé démontre que vous n'avez pas la volonté de communiquer aux organisations syndicales les éléments de fond dont vous avez connaissance. Sur les autres points qui figuraient à l'ordre du jour de cette séance du Comité technique, chaque organisation vous fera parvenir ses remarques par écrit. En conséquence, nous ne voyons pas, collectivement, comment nous pourrions poursuivre cette réunion sur ces bases ».*

**LA DGCCRF EST BIEN GARANTE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL !**

**FACE À LA POLITIQUE DU ROULEUR COMPRESSEUR,  
TOUTES ET TOUTES EN GRÈVE DES LE 5 DÉCEMBRE  
POUR FAIRE CONVERGER LES COLÈRES !**

### **Effectifs**

Interrogée sur les suppressions d'emploi évoquées dans un récent article du Canard Enchaîné, la Directrice Générale a mis en avant une méconnaissance par le palmipède des règles budgétaires, et a réaffirmé que pour le schéma d'emploi, la loi de finances 2020 prévoyait bien moins 10 ETP à périmètre constant, et 40 liés au changement de périmètre des Secrétariats Généraux Communs.

Mais la DG a refusé de donner des éléments précis sur les répartitions entre les différentes directions (DDI, DIECCTE - DIRECCTE) puisqu'encore une fois, rien n'est décidé. Et quand rien n'est décidé... rien n'est communiqué !